

De : [Accès à l'information - Laurentides](#)
A :
Objet : Demande 200802514 V/Réf: 7330-15-01-02240-03/402150463
Date : 19 juillet 2022 12:10:00
Pièces jointes : [7330-15-01-02240_biffé.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 12 juillet dernier, concernant la propriété l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de l'analyse et
de l'expertise des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
www.environnement.gouv.qc.ca

1 Identification		
Date de l'intervention : 2022-06-01	Heure de début : 11 h 55	Heure de fin : 12 h 35
Intervention effectuée par : Dominic Bélanger		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200789735	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : M-PL / Saint-Adolphe-d'Howard / Camping Plein Air St-Adolphe / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des installations non conformes		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301595152	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-15-01-02240-03	N° de document : 402150535
But de l'intervention : M-PL / Saint-Adolphe-d'Howard / Camping Plein Air St-Adolphe / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des installations non conformes	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Centre Plein Air St-Adolphe-d'Howard	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2193565	Type de lieu : terrain de camping
	Localisation du lieu : 1672, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	propriétaire	1881, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0	11445780	X2193565

4 Condition météo					<input type="checkbox"/> SO
Description :					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Partiellement ennuagé	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction —	15 ° C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Madame Pascale Savard	coordonnatrice Avalanche culture plein-air	----

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Madame Pascale Savard			

6 Plainte				<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 13	Nombre de photos intégrées au rapport : 13	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1400 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\beldo01\Autres Dossiers\2022-06-01. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Autre	1	Photo Google Earth
2	Carte	2	carte cadastrale du lieu
3	Document	3	Annexe 1.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
4	Carte	4	Carte du camping du site Internet
5	Document	5	Fiche évaluation foncière et propriétaire du MELCC

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

13 Description de l'intervention

Sur place, je rencontre madame Savard, coordonnatrice du camping. J'observe quelques emplacements de camping avec des motorisés. Les autres emplacements sont pour des tentes. Il n'y a aucun client en ce moment. Les propriétaires de roulottes sur place ont loué pour la saison. Selon madame Savard, le terrain de camping appartient à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard. La gestion a été confiée à l'entreprise sans but lucratif Avalanche culture plein-air. Il y a au total 39 terrains. 36 terrains pour roulottes et tentes, et 3 terrains de style prêt à camper. Il y a l'eau qui est fournie ainsi que l'électricité. Il n'y a aucun réseau d'égout. Les secteurs avec des roulottes sont sans égout également. Les eaux noires sont entreposées dans le réservoir de la roulotte. Les eaux grises sont rejetées dans le fossé ou cours d'eau via un tuyau de la roulotte. J'aperçois les tuyaux de rejet qui part des roulottes et vont au fossé ou cours d'eau.

Une fosse scellée a été installée sur le terrain, à l'entrée du camping et les roulottes viennent vidanger leur réservoir. J'ai dénombré trois toilettes chimiques et trois douches. Les toilettes chimiques sont vidangées par une entreprise une fois par semaine, et les eaux des douches sont acheminées, via un tuyau d'égout, vers un regard sanitaire, et envoyées vers l'ouvrage municipal de traitement des eaux usées.

Je mentionne à madame Savard que le nombre de terrains de camping, ainsi que la gestion des eaux usées devaient passer par une autorisation ministérielle du provincial. Je lui demande si elle est au courant que la municipalité aurait pu autoriser elle-même ses installations; elle n'est pas au courant. Elle me mentionne que les roulottes présentes sur le site ont toutes reçu une lettre leur mentionnant que c'était la dernière saison sur place, et que tous devaient démanteler leurs installations. Le site va être dédié uniquement pour des tentes et des forfaits journaliers; plus rien d'annuel.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

J'ai tenté de rejoindre la municipalité pour un complément d'information, mais aucun retour d'appel de leur part.

Une vérification administrative me permet de valider que le terrain de camping est situé sur le lot 3 959 976 cadastre du Québec. Ce lot appartient à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Selon l'annexe 1.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, pour calculer le volume théorique de production d'eaux usées d'un camping, s'il n'y a pas de réseau d'égout, nous prenons un volume de 190 litres/jour d'eaux usées par terrain. Additionnés aux 39 terrains existants, nous arrivons à un volume théorique de 7410 litres/jour pour l'ensemble du camping. Pour déterminer la juridiction de l'autorisation des terrains de camping, le volume utilisé est de 3240 litres/jour. Comme nous avons un volume supérieur à 3240 litres, le camping devient de juridiction provinciale, et est assujéti à l'obtention d'une autorisation ministérielle pour son système d'égout, la fosse scellée et ses installations septiques.

15 Conclusion

En date du 1^{er} juin 2022, un manquement est constaté soit : avoir aménagé et exploité un terrain de camping sans avoir un système de traitement des eaux usées autorisé par le ministre. Article 33 de la LQE.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

1	Manquement :	Avoir établi et exploité un camping sans autorisation.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale :	Loi sur la qualité de l'environnement, article 33	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication :	Les eaux grises rejetées émanent des odeurs nauséabondes qui peuvent incommoder les gens.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	Eaux grises qui vont dans le cours d'eau, et par leurs contaminants et nutriments, peuvent affecter la faune et la flore qui s'y trouve. Également en aval se trouve le lac. Si on arrête le rejet, le tout revient à son état initial.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Peu sensible (mineur)	
	Explication :	Un petit cours d'eau serpente tout le camping, il se jette dans le lac	


16.1 Facteurs aggravants SO

16.2 Facteurs atténuants SO

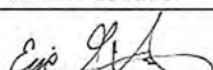
17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur.

- Ainsi, je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Je recommande de planifier une inspection, afin de s'assurer que les mesures correctives ont été réalisées.

Rédigé par : Dominic Bélanger	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2022-06-27

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Éric Gauthier	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2022-06-28

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Transférer le dossier au Service des Enquêtes
- Fermer l'intervention

Camping plein-air

Saint-Adolphe d'Howard

Légende



Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_5055

Description : Secteurs des terrains près du chemin. Essentiellement composé de roulottes et motorisés.



Photo no : 2

Fichier : IMG_5056

Description : Secteur des terrains près du chemin. Elle compte 9 terrains.



Photo no : 3

Fichier : IMG_5057

Description : On peut remarquer que les eaux grises sont acheminées, via une conduite, à l'extérieur du terrain.



Photo no : 4

Fichier : IMG_5058

Description : Autre vue de la photo no.1.



Photo no : 5

Fichier : IMG_5059

Description : Autre vue d'un tuyau enseveli qui achemine les eaux grises dans le cours d'eau adjacent.



Photo no : 6

Fichier : IMG_5060

Description : Autre vue d'un tuyau enseveli qui achemine les eaux grises dans le cours d'eau adjacent.



Photo no : 7

Fichier : IMG_5061

Description : Emplacement de la fosse scellée.



Photo no : 8

Fichier : IMG_5062

Description : Autre vue de la photo no.7.



Photo no : 9

Fichier : IMG_5063

Description : Eau grise qui tombe par terre. Aucune gestion desdites eaux.



Photo no : 10

Fichier : IMG_5064

Description : À gauche, les toilettes chimiques (3), et à droite les douches (3).



Photo no : 11

Fichier : IMG_5065

Description : Tuyau qui achemine les eaux des douches dans l'égout sanitaire de la municipalité.



Photo no : 12

Fichier : IMG_5066

Description : Autre secteur de l'autre côté du ruisseau où sont les tentes. Le 36 et dernier terrain.



Photo no : 13

Fichier : IMG_5067

Description : Affiche à l'entrée du camping.



camping plein-air saint-adolphe d'howard



Échelle : 1 / 906

35m
100ft

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2022

Équipement
et lutte contre
les changements
climatiques

Québec

Préparé par:
Dominic Bélanger
Contrôle Bureau de Ste-Thérèse (C)
2022-07-12

- ▲ Dimensions des lots, disponibles à 1:20 000
- ▲ Dimensions des lots, disponibles à 1:10 000
- ▲ Dimensions des lots, disponibles à 1:5 000
- ▲ Dimensions des lots, disponibles à 1:2 000
- ▲ Dimensions des lots, disponibles à 1:1 000
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) □
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:20 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:10 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:5 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:2 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:1 000

Attention! Avant chaque impression, assurez-vous que les paramètres de votre imprimante pour le format et l'orientation du papier sont les mêmes que ceux que vous avez choisis pour la mise en page de la carte.

Imprimer

Exporter légende

Fermer

Services offerts dans un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée	Unité de mesure	Débit en litres par jour ²
École³		
–École de jour, sans douche ni cafétéria, par étudiant	étudiant	30
–avec douches,	étudiant	60
–avec douches et cafétéria,	étudiant	90
et		
–employé non enseignant	personne	50
–École avec pensionnaires		
–résident	résident	300
et		
–employé non résident	personne	50
Église	siège	10
Établissement de santé		
–Maison de convalescence et de repos	lit	450
–Autre établissement	personne	400
Garderie de jour		
–Incluant employés et enfants	personne	75
Hôtel et motel		
partie résidentielle :		
–Avec toutes les commodités y compris la cuisine	personne	225
ou		
–Avec salle de bain privée	personne	180
ou		
–Avec salle de bain centrale	personne	150
partie non résidentielle :		
–Voir catégorie d'établissement concernée (restaurant, bar, etc.)		
Lieux d'emploi³		
–Employés d'usine ou de manufacture, par jour ou par période de relève incluant douches, excluant utilisation industrielle	personne	125
–Employés d'usine ou de manufacture, par jour ou par période de relève sans douche, excluant utilisation industrielle	personne	75
–Édifice ou lieu d'emploi varié, employés de magasin, de bureau en fonction des facilités	personne	50-75

Services offerts dans un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée	Unité de mesure	Débit en litres par jour ²
Parc, parc de pique-nique, plage, piscine publique		
–Parc, parc de pique-nique avec centre de services, douches et toilettes à chasse d'eau	personne	50
–Parc, parc de pique-nique avec toilettes à chasse d'eau seulement	personne	20
–Piscine publique et plage avec salles de toilettes et douches	personne	40
Partie résidentielle d'un bâtiment autre qu'une habitation unifamiliale ou multifamiliale		
	Chambre à coucher	540 ⁴
Restaurant et salle à manger		
–Restaurant ordinaire (pas 24 heures)	siège	125
–Restaurant ouvert 24 heures	siège	200
–Restaurant autoroute ouvert 24 heures	siège	375
–Restaurant autoroute ouvert 24 heures avec douches	siège	400
–Si présence d'un lave-vaisselle mécanique ou d'un broyeur à déchets, ajouter :		
–Restaurant ordinaire	siège	12
–Restaurant ouvert 24 heures	siège	24
–Cafétéria, en fonction de la clientèle	client	10
et		
en fonction du nombre d'employés	employé	40
–Café, en fonction de la clientèle	client	20
et		
en fonction du nombre d'employés	employé	40
–Salle pour banquet (chaque banquet)	siège	30
–Restaurant avec service à l'auto	siège	125
–Restaurant avec service à l'auto – articles jetables	stationnement	60
–Restaurant avec service à l'auto – articles jetables	siège intérieur	60
–Taverne, bar, bar salon avec un minimum de nourriture	siège	125
–Restaurant-bar avec spectacle	siège	175

Services offerts dans un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée	Unité de mesure	Débit en litres par jour²
Salle d'assemblée	siège ou personne	20 15
Salle de danse et de réunion		
–avec salles de toilettes seulement	personne ou mètre carré	8 15
–avec restaurant	siège	125
–avec bar	siège	20
–avec restaurant et bar	client	150
Salle de quilles		
–sans bar ni restaurant	allée	400
–avec bar ou restaurant	allée	800
Station-service ³		
–Pompe à essence	paire de pompes	1900
ou		
En fonction du nombre de véhicules servis	véhicule	40
et		
En fonction du nombre d'employés	employé	50

1. Ces débits unitaires considèrent uniquement les eaux usées domestiques rejetées par le bâtiment ou le lieu.

2. Par unité de mesure.

3. Le bâtiment doit produire exclusivement des eaux usées domestiques au sens du présent règlement à moins que la plomberie permette de faire la ségrégation des eaux usées de sorte que seules les eaux usées domestiques sont dirigées vers le dispositif.

4. Les capacités hydrauliques minimales prévues à l'article 1.3 peuvent être utilisées, en remplacement du débit unitaire spécifié dans le tableau, pour établir le débit de conception des systèmes de traitement encadrés par les articles 11.1, 16.2, 87.8 et 87.14.